

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS SUR L'EPS ADAPTEE

Objet : Inaptitude physique partielle en EPS (dispense)

Madame, Monsieur,

En accord avec l'administration du lycée professionnel horticole de Montravel, l'équipe E.P.S. met en place un cours d' « EPS adaptée ». Celui-ci concerne les élèves partiellement inaptes pendant plus d'un mois ou ayant des difficultés de motricité, des troubles ou difficultés importantes des praxies. Des adaptations pédagogiques sont alors apportées : aménagement matériel, règles différenciées, activités adaptées en fonction des capacités et incapacités physiques de l'élève.

Ce créneau d'une heure trente de cours est prévu tous les lundis de 16h30 à 18h, avec le professeur d'EPS formé dans l'enseignement et les troubles de l'apprentissage. Pour tout élève amené à intégrer l'EPS adaptée, ce dispositif se substitue aux heures d'EPS prévues dans l'emploi du temps de sa classe et comme celles-ci, est obligatoire. Chacun y sera évalué pour les notes trimestrielles et pour les notes certificatives qui comptent pour l'obtention de l'examen.

Dès la rentrée ou pendant l'année scolaire, votre enfant peut être amené à rencontrer des problèmes de santé et/ou des troubles de la motricité. Dans ce cas, afin de nous aider à adapter au mieux notre enseignement, et dans le respect du secret médical, nous vous demandons de bien vouloir transmettre le certificat médical ci-joint à votre médecin traitant. Ce dernier pourra, en retour, nous donner de plus amples précisions sur les types de mouvements autorisés et les contre-indications.

Avec nos remerciements

Les professeurs d'E.P.S du lycée
Professionnel horticole de Montravel

Rappels :

- L'éducation physique et sportive doit permettre à **chaque élève** de s'engager pleinement dans les apprentissages, **quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap**. (Programme d'EPS de la voie professionnelle, janvier 2009)
- En EPS, la notion d'inaptitude se substitue à la notion de dispense (circ. N° 90-107 du 17.05.1990).
- L'inaptitude partielle est précisée en termes fonctionnels. (Décret n°88-977 du 11.10.1988)
- L'éducation physique et sportive, discipline scolaire, s'appuie sur les activités physiques et sportives ou artistiques et les adapte.

LETTRE D'INFORMATION AUX MEDECINS SUR L'EPS ADAPTEE AU LPH DE MONTRAVEL

Objet : Inaptitude physique partielle en EPS (dispense)

Rappels :

- L'éducation physique et sportive doit permettre à **chaque élève** de s'engager pleinement dans les apprentissages, **quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap**. (Programme d'EPS de la voie professionnelle, janvier 2009)
- En EPS, la notion d'inaptitude se substitue à la notion de dispense (circ. N° 90-107 du 17.05.1990).
- L'inaptitude partielle est précisée en termes fonctionnels (décret n°88-977 du 11.10.1988)
- L'éducation physique et sportive, discipline scolaire, s'appuie sur les activités physiques et sportives ou artistiques et les adapte.

Madame, Monsieur,

En accord avec l'administration du lycée professionnel horticole de Montravel, l'équipe E.P.S. met en place un cours d' « EPS adaptée ». Celui-ci concerne les élèves partiellement inaptes pendant plus d'un mois ou ayant des difficultés de motricité, des troubles ou difficultés importantes des praxies. Des adaptations pédagogiques sont alors apportées : aménagement matériel, règles différenciées, activités adaptées en fonction des capacités et incapacités physiques de l'élève.

Ce créneau d'une heure trente de cours est prévu tous les lundis de 16h30 à 18h, avec le professeur d'EPS formé dans l'enseignement et les troubles de l'apprentissage.

Afin de nous aider à adapter au mieux notre enseignement, et dans le respect du secret médical, nous vous demandons de bien vouloir nous donner de plus amples précisions sur les types de mouvements autorisés et les contre-indications. Pour cela, un certificat médical est présent au verso afin que vous puissiez nous communiquer plus précisément les fonctions qui pourront être sollicitées (types de mouvements, types d'efforts, types de situations, activités).

Avec nos remerciements.

Les professeurs d'E.P.S du lycée
Professionnel horticole de Montravel

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné Docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988,

Examiné l'élève (Nom – Prénom) :

Né(e) le :

Et constaté ce jour que son état de santé entraine une

Inaptitude partielle du : au :

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles, ce que l'élève peut faire et/ou ne pas faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés :

MOUVEMENTS ESSENTIELS

	OUI	NON
Courir	☐	☐
Sauter	☐	☐
Lancer	☐	☐
S'accroupir	☐	☐
Déplacements latéraux	☐	☐
Lever – porter	☐	☐
Rotations	☐	☐
S'étirer	☐	☐
Se tonifier	☐	☐
Se relaxer	☐	☐
Travail du haut du corps	☐	☐
Manipuler des objets légers	☐	☐

TYPES D'EFFORTS

	OUI	NON
Endurance (long, peu intense)	☐	☐
Résistance	☐	☐
Vitesse (bref, intense)	☐	☐
Récupération plus longue	☐	☐
Marcher	☐	☐

TYPES DE SITUATIONS

	OUI	NON
Activités aquatiques	☐	☐
Activités en milieu naturel	☐	☐
Activités en hauteur	☐	☐
Conditions climatiques à éviter	☐	☐

Informations complémentaires :

Dans le cas où, il n'y aurait aucune capacité fonctionnelle, je prononce une

Inaptitude totale du au

Fait à, le Signature du médecin :

CERTIFICAT DESTINE AUX ENSEIGNANTS D'EPS ET AU PERSONNEL DE SANTE, ETABLI A LA DEMANDE DE
L'INTERESSE(E) POUR FAIRE VALOIR CE QUI DE DROIT

Avec nos remerciements, les professeurs d'EPS.